



## Convocation tribunal pret etudiant

Par emma, le **23/09/2010 à 12:20**

Bonjour,

J'ai reçu hier une convocation du TGI de Marseille car j'avais contracté un prêt étudiant de 10.000 € en 2008 pour le paiement de mes frais scolaires de mon école supérieure de commerce et je devais commencer les remboursements par échancier mensuels un an plus tard, donc en 2009, pensant que j'allais trouver un emploi, ce qui ne fut pas le cas, donc impossibilité de payer. Depuis mai 2009, je n'ai pas honoré une mensualité de 250 € par mois à la BNP. Je n'ai aucun bien, je suis hébergé chez mes parents qui, eux, sont en Banque de France, en dossier de surendettement.

J'ai peur, je ne dors plus depuis cette convocation au tribunal le 16/11/2010, j'ai peur d'aller en prison. Aidez moi svp. Qu'est-ce que je risque ?